

FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE



RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216900860-20230327-2023-09-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

Délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 13

Pouvoirs : 2

Votants : 15

Date de Convocation du Conseil Municipal :

21 mars 2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt sept mars à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Thomas ALESSI, Diogène BATALLA, Véronique BOUCHARD, Stanislas BOUCHET, Baptiste GAUDELUS, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Isabelle MORESI, Frédérique MOULIGNEAU, Chani PETIT, Christian PETRINI et Florence RIUS.

Absents excusés : Nathalie DENIS (pouvoir donné à Stanislas BOUCHET) et Jean-Marie LEYGONIE (pouvoir donné à Isabelle MORESI).

Absents : Caroline BENOIT-GONIN, Olivier CHAMBE, Sylvie DESBOURDELLES et Vincent LABOURIER.

2023-09 Délibération relative à l'affectation du résultat 2022 sur le budget 2023

Rapporteur : Elvine LEON

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération 2023-01 en date du 27 février 2023 actant de l'existence d'un Rapport sur les Orientations Budgétaires et de la tenue d'un Débat sur les Orientations Budgétaires ;

Elvine LEON, adjointe en charge des finances, expose au conseil municipal que l'exercice 2022 du budget principal de la commune dégage un résultat d'exploitation de 1 002 455,02 €.

Elle propose l'affectation de résultat 2022 comme suit :

- 800 000,00 € au compte 002 Report en recettes de fonctionnement du budget 2023 de la commune,
- 202 455,02 € au compte 1068 Affectation en réserves en investissement du budget 2023 de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'AFFECTER** le résultat de l'exercice 2022 d'un montant de 1 002 455,02 € réparti comme suit :
 - 800 000 € au compte 002 Report en recettes de fonctionnement du budget 2023 de la commune,
 - 202 455,02 € au compte 1068 Affectation en réserves en investissement du budget 2023 de la commune.

Le Maire
Diogène BATALLA



Le secrétaire de séance
Baptiste GAUDELUS

